

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1685

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Le prix des retraites flexibles

La 11^e révision de l'AVS devra compter avec l'initiative syndicale qui combat la rigidité actuelle, tout comme le font d'autres solutions, plus modestes, envisagées par le Conseil fédéral ou le Parlement. Or, le choix d'un modèle au lieu d'un autre dépendra de son coût.

L'Union syndicale suisse (USS) vient de déposer son initiative pour une retraite flexible dès 62 ans. Elle disposait pourtant de neuf mois encore pour récolter des signatures supplémentaires. Mais la centrale syndicale est pressée; elle veut peser de tout son poids sur la 11^e révision de l'AVS dont la phase parlementaire s'ouvre très prochainement.

On se souvient du net rejet populaire d'une première version de la 11^e révision en mai 2004. En cause notamment l'absence d'une solution financière pour les personnes à bas revenus désirant prendre une retraite anticipée, pourtant promise en contrepartie de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes: les 800 millions proposés par Ruth Dreifuss avaient fondu à 400 devant le Conseil fédéral et disparu par la volonté du parlement.

L'USS se rappelle donc au bon souvenir des députés. Même si le peuple a refusé à six reprises d'abaisser l'âge de la retraite, le sujet reste d'actualité. D'ailleurs syndicat et gouvernement s'accordent sur le caractère insatisfaisant de la situation actuelle. La rigidité du système est source d'injustice: seules les personnes disposant de ressources suffisantes peuvent se payer une retraite anticipée; par contre celles qui ont trimé dur

pour un salaire modeste doivent travailler jusqu'à 65 ans pour les hommes et 64 pour les femmes, tout en bénéficiant d'une espérance de vie plus courte. Par contre les avis divergent sur le prix à payer pour la flexibilité et, de manière générale, sur l'équilibre financier à long terme de l'AVS.

L'USS ratisse large puisque son projet - une pleine rente possible dès 62 ans jusqu'à un revenu de 116 000 francs - profiterait à 85% des hommes et 92% des femmes. Coût estimé: 720 millions si l'âge de la retraite des femmes passe à 65 ans, 1 150 millions s'il reste fixé à 64 ans. Des chiffres relativement fragiles puisqu'il est difficile d'estimer le nombre de candidats à la retraite anticipée. Par contre, à l'appui de l'organisation syndicale, le nombre important de salariés éjectés du marché du travail dès 60 ans. Mais attention, ce phénomène pourrait ne pas durer bien longtemps. Reste le problème de l'équilibre financier de l'AVS. Là, l'USS peine à convaincre; il ne suffit pas de mentionner l'excédent de recettes de deux milliards en 2005 pour attester de la bonne santé de l'assurance. Tous les scénarios, y compris celui d'une bonne croissance, montrent une diminution du fonds de compensation.

(jd) Suite de l'article en page 6

Sommaire

La Constitution fédérale pourrait servir à endiguer les excès de la concurrence fiscale entre les cantons.
page 2

Les villes pèsent de plus en plus sur les résultats des scrutins.
page 4

L'Etat de Vaud se paie un président aux dépens de son autorité.
page 5

Les animaux ont tout à gagner d'un renforcement des droits des associations qui les défendent.
page 6

La Suisse néglige les énergies renouvelables au risque d'une future pénurie.
page 7

Vote du 21 mai

Chasse gardée des cantons, l'école a souvent été l'otage de l'idéologie. Le projet constitutionnel est aussi un acte pacificateur et il ne mérite pas une guerre scolaire: les différents partenaires qui l'ont élaboré sont pour une fois tous d'accord. Au moins pour travailler ensemble.

Édito page 3